

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept et le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ALMODOVAR Eric, ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : GADIOLLET Virginie

Etaient absentes : PILLON Yannick

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 12 Votants : 12

Date de la convocation : 9 novembre 2017

Madame Stéphanie PELUS est nommée secrétaire de séance

1. Présentation du rapport suivi énergétique des bâtiments communaux de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Monsieur Simon CHANAS de l'ALEC a présenté, en conseil municipal, le rapport de suivi énergétique des bâtiments communaux qui est réalisé tous les ans, dans le cadre du contrat en énergie partagée qui avait été conclu avec la Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse et qui était toujours en vigueur pour l'année 2017. Monsieur CHANAS informe les élus, que l'agglomération réfléchit, actuellement, à poursuivre cette initiative.

Monsieur CHANAS présente le rapport, dont il ressort que la consommation, notamment, en eau, et en matière d'éclairage public a baissé par rapport à 2015. La consommation électrique des bâtiments stagne. Le conseil municipal s'interroge sur la consommation de certains bâtiments qui sont peu utilisés et qui semblent beaucoup consommés au regard de leur faible utilisation. La mairie fera le point sur ces consommations et sollicitera l'ALEC pour trouver des solutions.

Arrivée de M. Jean-Luc JACQUET à 20H40

Arrivée de M. Yannick SIMONIN à 20H50

2. Décision modificative n°4

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de procéder au remboursement de la caution versée par Monsieur Denis JACQUILLET lors de son entrée dans le logement communal qu'il a occupé jusqu'en août 2017, il convient, par décision modificative, d'ajouter des crédits à hauteur de 350 euros, en dépenses d'investissement au compte 165 :

Section d'investissement	
	Dépenses
Montant initial de la section	417 643.82 €

Montant du chapitre des dépenses imprévues	8 332.98 €
Montant à débiter	- 350 €
Montant du chapitre après mouvement	7 982.98 €
Compte crédité	Compte 165 : 350 €
Montant de la section après mouvement	417 643.82 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le budget tel que ci-dessus

1. Attribution des indemnités au comptable public

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des Services extérieurs du Trésor. En application de son article 3, cette indemnité est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil municipal. La délibération du conseil municipal n°2014-30 du 21 mai 2014 attribue à Madame Morel Paclet l'indemnité maximum pour toute la durée du mandat. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de l'indemnité s'élève, cette année à 388 euros brut.

2. Point sur l'étude d'aménagement

Monsieur SIMONIN informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'aménagement, la commune a formulé une proposition d'achat d'une parcelle de 1000 m², située dans le périmètre de l'étude et appartenant à l'usine MAB. Une réponse est attendue pour mercredi 22 novembre 2017.

La modification du PLU débutera dès la fin de l'année et sera menée par l'atelier du triangle, bureau d'étude de l'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et dont le coût est pris en charge par l'agglomération. La modification du PLU permettra les modifications suivantes :

- Modifications mineures dans le règlement
- Modification de l'orientation d'aménagement du terrain situé route de la Perrette
- Intégration d'une orientation d'aménagement pour permettre la construction du lotissement de la route de Polliat

La commission urbanisme sera réunie pour contribuer à cette modification.

3. Informations et questions diverses

- *Dégradations constatées sur l'aire de jeux (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame DUBOIS informe le conseil municipal que des dégradations ont été constatées sur l'aire de jeux, à savoir lattes de banc cassées ou taguées, clôture neuve abîmée, arbuste arraché etc. Le conseil municipal les déplore et souhaite que les auteurs soient identifiés et sanctionnés. Madame DUBOIS ajoute que certains véhicules sont garés le weekend au bout de l'allée de la bibliothèque. Le conseil propose d'installer une borne ou une barrière pour empêcher que les véhicules ne passent.

- *Courrier du Département de l'Ain concernant la mesure du gouvernement qui vise à la réduction des Aide Personnalisée au Logement (APL) des locataires des logements sociaux (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal qu'un conseiller départemental demande aux élus des communes de l'Ain de se positionner contre la mesure du gouvernement qui vise à réduire le montant des loyers des locataires des logements sociaux en conséquence de la baisse de leurs APL. Elle donne la parole à Madame Catherine ARNAUD pour expliquer cette mesure. Madame ARNAUD précise que le gouvernement a décidé de réduire le montant des APL des locataires des logements sociaux et de demander aux bailleurs sociaux de diminuer leur loyer en conséquence afin que les locataires ne soient pas pénalisés. Cependant, cette mesure engendre un manque à gagner de plusieurs millions d'euros pour les bailleurs sociaux de l'Ain ce qui met en péril la réalisation de certains projets de construction de logements.

Cette demande étant d'ordre politique, le conseil municipal ne souhaite pas se positionner.

- *Reprise des concessions (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal, que la procédure, de trois ans et demi, de reprise des concessions en état d'abandon étant achevée, la reprise des sépultures débutera lundi 20 novembre au cimetière de la commune.

Elle rappelle que les travaux de reprise concerneront dans un premier temps seize tombes du carré A qui ont été identifiées pendant la procédure et pour lesquelles aucun ayant-droit n'a souhaité reprendre la concession ou aucun ayant-droit ne s'est manifesté.

- *Fibre optique (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été informée que la fibre optique serait installée en centre-village, dans un délai de six mois, entre l'usine MAB et le parking de l'école permettant le raccordement de plusieurs logements, d'une partie de l'usine, et des bâtiments communaux. En centre-village ce segment était le seul qui ne bénéficiait pas encore de la fibre optique. Monsieur le Maire ajoute qu'un nouveau courrier sera rédigé pour les quartiers qui ne bénéficient toujours pas de la fibre optique.

- *Réunion du football club de Confrançon, Curtafond, Saint-Didier, Saint-Martin (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle réunion liée aux installations sportives du football club s'est tenue en présence des quatre maires des communes couvertes par le club de foot afin d'entamer une réflexion sur l'avenir et la gestion des équipements des communes de Confrançon et Curtafond qui accueillent aujourd'hui les entraînements et les compétitions. Le club de foot s'entraîne actuellement sur le stade de Curtafond et sur celui de Confrançon. Ce dernier est peu entretenu et mal aménagé. Le club souhaiterait qu'un nouveau terrain soit aménagé à Curtafond, à côté de celui existant qui a été modernisé et équipé récemment. Un projet doit donc être monté par le club et, sur cette base, une réflexion doit être menée par les communes. Ainsi les maires ont proposé la constitution d'un comité de pilotage composé de trois élus de chaque commune et de représentants du club de football. Ce comité pourrait, également, avoir pour vocation, à terme, de faire le point sur l'ensemble des équipements sportifs existants sur les quatre communes.

Pour Saint-Martin-le-Châtel, Monsieur le Maire, Corinne VIVIER et Yannick SIMONIN proposent de participer au comité de pilotage. La première réunion aura lieu le 5 décembre.

- *Voix de l'Ain (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur PRELY a souhaité mettre fin à son activité de reporter à la Voix de l'Ain, en raison de contraintes imposées par le journal.

Le conseil municipal respecte sa décision mais la regrette profondément car Monsieur PRELY, par sa présence et son implication, contribuait à faire vivre la commune grâce à ses nombreux articles dans ce journal. Monsieur le Maire informe le conseil que si aucun successeur ne se manifeste prochainement, une annonce paraîtra sur le site internet de la commune et dans la Voix de l'Ain.

Par ailleurs, le conseil municipal fait part de son regret que peu d'articles du progrès ne relatent les événements et manifestations de la commune.

- *Cinéma itinérant de Polliat (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil municipal qu'un cinéma itinérant est organisé sur la commune de Polliat. Un film est diffusé à la salle des fêtes de Polliat un mercredi par mois dans l'après-midi et en soirée.

- *Projet d'ouverture d'un commerce (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Eric ALMODOVAR a fait part de son souhait de rouvrir un commerce sur la commune. Il informe le conseil qu'il est en train de mener une réflexion sur l'ouverture d'un nouveau commerce et sollicite le conseil sur la location d'un local.

Le conseil salue son projet et propose à Monsieur ALMODOVAR d'avancer dans ses démarches et de le présenter une fois qu'il sera chiffré et approfondi.

- *Cheminement piéton (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, la dotation voirie allouée chaque année à la commune n'a pas été entièrement dépensée et qu'il reste, donc, un reliquat de 28 000 euros. Si cette somme n'est pas engagée d'ici la fin d'année, elle sera perdue car elle ne sera pas reportée en 2018. Ainsi, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piéton le long du quartier de la chapelle, il a rencontré le département et le service voirie de l'agglomération pour revoir le projet initial. Après avoir présenté le nouveau plan du cheminement qui reliera le virage situé après l'ancienne mare jusqu'au carrefour entre la route de bourg et le chemin des fourches, Monsieur le Maire propose d'utiliser le reliquat pour la réalisation de ce projet. Le montant du projet s'élève à 45 000 euros dont il faut déduire le reliquat et les subventions qui pourront être sollicitées. Le conseil municipal valide cette proposition.

- *Salle de motricité (Rapporteur : Yannick SIMONIN)*

Monsieur Yannick SIMONIN informe le conseil municipal, que suite à la non-réception du sol de la salle de motricité, une réunion a eu lieu entre la commune, l'architecte, l'entreprise qui a posé le sol et les experts en assurance. Il en ressort, que les experts ont conclu à une responsabilité partagée entre l'entreprise et l'architecte. Les assurances vont donc négocier entre-elles pour la prise en charge de la réfection à neuf du sol de la salle de motricité.

4. Comptes rendus des réunions et des commissions

- *Conseil d'école (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil que le premier conseil d'école de l'année scolaire s'est réuni le 7 octobre 2017. Madame la Directrice a présenté un bilan de la rentrée.

L'école compte 76 élèves pour 48 familles. Elle a également informé les membres du conseil d'école qu'un questionnaire de satisfaction, rédigé et transmis par l'agglomération au sujet des temps d'activités périscolaires avait été distribué. Madame la Directrice a terminé en remerciant le conseil municipal pour son soutien pour les investissements réalisés pour l'école.

- *Groupe de travail plan de désherbage (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Le groupe de travail s'est réuni le 17 octobre 2017 et a fait le bilan des actions mises en œuvre depuis l'arrêt début 2017 de l'utilisation des produits phytosanitaires. Afin de faire face aux herbes indésirables, la commune a recruté deux saisonniers pour l'entretien du centre-village, cet été. Elle a fait reboucher des fissures, ou encore pailler le pied de certains arbres avec le comité de fleurissement. Madame DUBOIS informe le conseil municipal qu'elle a sollicité le comité de fleurissement pour participer à une réflexion et à la mise en œuvre de projets d'aménagements des massifs afin de les rendre plus esthétiques et de limiter leur entretien. Elle propose que des membres du conseil municipal participent à cette réflexion et à sa mise en œuvre. Les conseillers ne se positionnent pas et proposent que le groupe de travail plan de désherbage soit l'organe qui accompagne le comité de fleurissement dans cette démarche.

- *Conseil communautaire du 2017 (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 25 octobre 2017.

Lors de cette séance ont été votées, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la fixation des attributions de compensation libres, le contrat ambition région et une convention entre l'agglomération et Epav Service (qui bénéficie également aux communes membres).

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 15 NOVEMBRE 2017

Eric ALMODOVAR		Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	Absent

Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	